



Rapport financier trimestriel de la Commission canadienne des droits de la personne

trimestre terminé
le 30 juin 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2024.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Pouvoir, mandat et activités du programme.....	1
1.2. Méthode de présentation.....	1
2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)	2
2.1. Déclaration des pouvoirs.....	2
2.2. État des dépenses budgétaires des ministères par article courant.....	2
3. Risques et incertitudes	3
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes .	3
5. État des autorisations (non-vérifié)	4
6. État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)	5

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et selon la forme et les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le *budget principal* et le *budget supplémentaire*. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1. Pouvoir, mandat et activités du programme

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été constituée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la LGFP, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). La Commission dirige l'administration de la LCDP et collabore avec les employeurs pour garantir le respect de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE promeut l'égalité sur le lieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également chargée de l'administration et de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* (LES) et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Ces lois appliquent les principes d'égalité des chances et de non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission fournit au Bureau du défenseur fédéral du logement les services administratifs et les installations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et de ses fonctions.

Une autre caractéristique unique des activités de programme de la Commission est que celle-ci fournit des services de soutien internes à certains autres petits ministères et organismes gouvernementaux, comme les services des finances, des ressources humaines, des acquisitions et de la technologie de l'information. Ces ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus conformément à l'article 29.2 de la LGFP.

De plus amples détails sur le pouvoir, le mandat et les activités de programme de la Commission sont disponibles dans le [Plan ministériel](#) (PM) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant la méthode des dépenses. La déclaration des pouvoirs ci-jointe comprend les pouvoirs de dépenser accordés par le Parlement à la Commission et ceux utilisés par la Commission, conformément au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des pouvoirs de dépenses.

Le pouvoir du Parlement est nécessaire pour que le gouvernement puisse dépenser de l'argent. Les approbations sont données sous la forme de limites approuvées annuellement

par le biais de lois appropriées ou par le biais d'une législation sous la forme d'un pouvoir légal de dépenser à des fins spécifiques.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels qui font partie du processus de déclaration des résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenses votés par le Parlement restent basés sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)

2.1. Déclaration des pouvoirs

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles pour utilisation par la Commission au premier trimestre sont semblables, passant de 37 755 613 \$ en 2023-2024 à 37 757 130 \$ en 2024-2025. Ces montants n'incluent pas les fonds reçus au cours de l'année dans le cadre du processus du budget supplémentaire des dépenses, comme le report du budget de fonctionnement et les reports de fonds, et ne donnent donc qu'un aperçu limité de la situation financière de la Commission.

2.2. État des dépenses budgétaires des ministères par article courant

Selon les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires nettes totales depuis le début de l'exercice au 30 juin 2024, qui s'élèvent à 9 402 767 \$, représentent 25 % des autorisations totales pour l'exercice, qui s'élèvent à 37 757 130 \$. Les dépenses relatives au personnel, d'un montant de 8 930 791 \$, représentent la majorité des dépenses, soit 90 % du montant brut total dépensé de 9 921 011 \$ au 30 juin 2024.

Les dépenses budgétaires brutes totales de 9 921 011 \$ du premier trimestre 2024-2025 ont augmenté de 538 419 \$ par rapport aux 9 382 593 \$ du premier trimestre 2023-2024. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 871 209 \$ des dépenses relatives au personnel, qui passent de 8 059 583 \$ en 2023-2024 à 8 930 791 \$ en 2024-2025.

De nombreux groupes professionnels ont vu leurs conventions collectives être révisées en 2023-2024, ce qui a augmenté le coût du maintien de ces employés en 2024-2025, ce qui explique l'augmentation du taux de dépenses brutes en personnel. La Commission a reçu un financement correspondant aux augmentations convenues dans les négociations collectives, mais elle a perdu d'autres sources de financement telles que le mécanisme national de surveillance et les fonds associés au défenseur fédéral du logement.

3. Risques et incertitudes

L'introduction de nouveaux mandats, en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, de la Loi sur l'équité salariale et de la Stratégie nationale sur le logement continue à augmenter la pression sur la prestation de tous les programmes au sein de la Commission.

Avec l'absence de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir tous les programmes, la réalisation des résultats stratégiques de la Commission et la prestation de ses services internes seront compromises.

Pour relever ces défis, la Commission suivra et évaluera les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité et, si nécessaire, adaptera ses processus en conséquence.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

L'ajout de responsabilités pour soutenir les mandats les plus récents au sein de la Commission représente un changement important dans les opérations, le personnel et les programmes, et a un impact négatif sur la mise en œuvre efficace des programmes existants de la Commission. De plus, la Commission n'a pas été en mesure d'obtenir le financement nécessaire pour atténuer la récente réduction du financement du mécanisme national de surveillance et du défenseur fédéral du logement, ce qui aura un impact significatif sur la capacité de la Commission à remplir son rôle de surveillance, ainsi que sur la capacité à mettre en œuvre efficacement la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

Approuvé par :

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim

[original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date :

5. État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2024-2025 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	35 960 938	8 844 824	8 844 824
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 508 558)	(518 244)	(518 244)
Autorisations budgétaires législatives	4 304 750	1 076 187	1 076 187
Régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	37 757 130	9 402 767	9 402 767

État des autorisations (non-vérifié) - Exercice 2023-2024 (en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires	35 602 865	8 324 406	8 324 406
Crédit 1 - Dépenses du programme			
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(525 774)	(525 774)
Autorisations budgétaires législatives	4 232 748	1 058 187	1 058 187
Régimes d'avantages sociaux des employés			
Autorisations budgétaires totales	37 755 613	8 856 819	8 856 819

6. État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)
- Exercice 2024-2025 (en dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	35 498 587	8 930 791	8 930 791
Transports et communications	268 530	30 800	30 800
Information	147 239	59 335	59 335
Services professionnels et spéciaux	2 960 647	380 512	380 512
Location	559 152	504 791	504 791
Services de réparation et d'entretien	33 487	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	65 499	10 801	10 801
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	20 810	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	701 792	3 981	3 981
Autres paiements	9 945	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	40 265 688	9 921 011	9 921 011
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 508 558)	(518 244)	(518 244)
Services de soutien internes			
Total des revenus affectés aux dépenses	(2 508 558)	(518 244)	(518 244)
Dépenses budgétaires nettes totales	37 757 130	9 402 767	9 402 767

État des dépenses budgétaires par article courant (non-vérifié)
- Exercice 2023-2024 (en dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 079 774	8 059 583	8 059 583
Transports et communications	320 000	69 733	69 733
Information	530 000	41 529	41 529
Services professionnels et spéciaux	5 370 839	664 544	664 544
Location	730 000	363 789	363 789
Services de réparation et d'entretien	40 000	4 914	4 914
Services publics, fournitures et approvisionnements	90 000	1 678	1 678
Acquisition de terrains de bâtiments et d'ouvrages	70 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	600 000	176 823	176 823
Autres paiements	5 000	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	39 835 613	9 382 593	9 382 593
Moins : revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(525 774)	(525 774)
Services de soutien internes			
Total des revenus affectés aux dépenses	(2 080 000)	(525 774)	(525 774)
Dépenses budgétaires nettes totales	37 755 613	8 856 819	8 856 819